



COMMISSION NATIONALE HUMANISME

## **30<sup>e</sup> CONCOURS D’AFFICHES DE LA PAIX DU PRIX INTERNATIONAL LIONS 2017-2018**

### **RÈGLEMENT À L’USAGE DES ÉCOLES**

#### **1 - Thème**

*« QUEL AVENIR POUR LA PAIX ? »*

#### **2 - Préambule**

*Ce document est extrait des fiches de la trousse du Concours des Affiches de la Paix disponible auprès du Service de la vente des fournitures de Clubs du Lions Clubs International à Oak Brook.*

#### **3 - Règles et conditions du Concours**

- Seul un Lions Club peut parrainer ce concours.
- Les affiches devront obligatoirement avoir un format minimum de 33 x 50 cm et de 50 x 60 cm, au maximum. Elles ne devront pas être posées sur un fond cartonné, ni comporter d’encadrement.  
Le dessin doit être exécuté sur un papier souple, de manière à être roulé et expédié dans un tube. Veillez à ne pas plier l’affiche.
- Le concours est ouvert aux jeunes de 11 à 13 ans, **au 15 novembre 2017**.
- Chaque affiche doit être une œuvre individuelle, originale, réalisée à la main. Les dessins réalisés sur ordinateur, les photos et les reproductions ne sont pas acceptées.
- Chaque participant ne peut présenter qu’une seule affiche. Il peut se servir de craie, de fusain, de crayons de couleur, de feutre, de peinture, de pastels, de crayons ou de stylos. *Les dessins à la craie, au fusain et aux pastels doivent être pulvérisés avec un fixateur pour empêcher qu’ils ne s’estompent. Veiller à ne pas plastifier les affiches.*
- Les œuvres à trois dimensions ne sont pas acceptées. Rien ne doit être collé, agrafé ou attaché à l’affiche. Aucun texte ou mot ou chiffre ne doit figurer sur l’affiche. Les signatures et initiales de l’artiste doivent être éventuellement apposées au verso de l’affiche.

#### 4 - Présentation et sélection

- Au dos de chaque affiche, le ou les candidats devront coller la copie de la fiche d'inscription dûment remplie et complétée par le Club.
- Une présélection au niveau des Clubs sera organisée afin de limiter à la présentation d'une affiche par Club.
- Les affiches sélectionnées par les Clubs devront être adressées au Délégué Humanisme du District afin qu'elle lui parvienne au plus tard, le 15 novembre 2017 (le cachet de la Poste faisant foi). Le Délégué Humanisme de District organisera un jury professionnel qui aura pour mission de choisir le lauréat de District afin de remettre l'affiche gagnante au District Multiple avant le 1<sup>er</sup> décembre 2017. L'affiche gagnante sera munie au verso de l'étiquette officielle dûment remplie. Une sélection des 3 affiches sélectionnées suivantes pourra être exposée au Congrès de Printemps. Cette sélection pourra faire l'objet d'un vote du public.
- Enfin, l'affiche sélectionnée au niveau national par un jury professionnel sera envoyée avant le 15 décembre 2017 par la Maison des Lions de France (le cachet de la Poste faisant foi), puis adressée au Service des Relations Publiques du Siège du L.C.I. à Oak Brook pour participer au Grand Prix International.

#### 5 - Jurys

- Les jurys chargés de choisir la meilleure affiche à chaque étape de sélection sera formé de trois professionnels de l'Enseignement et de la Communication.
- **Les décisions des Jurys sont sans appel.**

#### 6 - Prix du District

- Chaque District décernera un Prix au Congrès de Printemps d'une valeur définie par son Gouverneur. Les Représentants du Club remettront ces prix eux-mêmes à la classe de l'établissement du candidat, auteur de l'affiche primée.
- Ces Prix sont destinés à l'achat de matériel pédagogique, ou à la réalisation d'actions pédagogiques.

#### 7 - Participation

- Le fait de participer au présent concours implique pour les candidats, leur classe et leur établissement, l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du Lions Clubs International. L'association n'accusera pas réception des affiches et ne les retournera pas. Dès leur réception, les affiches deviennent la propriété du Lions Clubs International.
- Pour avoir l'occasion de participer au Concours d'Affiches de la Paix, les participants acceptent de permettre au Lions Clubs International d'utiliser leur nom et leur photo dans des buts promotionnels et publicitaires.

Paris, le 30 janvier 2017

---

**GOVERNEUR**  
Responsable  
de la Commission nationale Humanisme  
2016-2017

**Christiane TRIN**  
*District Centre Sud*

---

**PRÉSIDENT**  
de la  
Commission nationale Humanisme  
2016-2017

**Georges-Claude GALLAIS**  
*District Normandie*

---